

# COMMUNE DE MAINTENON

## Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Maintenon

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Du 21 FEVRIER 2022 au 23 MARS 2022

Par arrêté n° 2022/017 du 25 janvier 2022, Monsieur le Maire de Maintenon a ordonné une modification du Plan Local d'Urbanisme communal.

**L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Maintenon, 7 Place Aristide Briand, 28130 Maintenon, durant 31 jours consécutifs du 21 février 2022 au 23 mars 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.**

Le Tribunal administratif d'Orléans a désigné Monsieur Jean-Paul Glory en qualité de commissaire enquêteur,

**Le commissaire enquêteur procédera à l'enquête publique et recevra le public lors des permanences à la mairie de Maintenon, aux jours et horaires suivants :**

- **mardi 22 février 2022 de 9 h à 12 h,**
- **samedi 12 mars 2022 de 9 h à 12 h,**
- **mercredi 23 mars 2022 de 14 h à 17 h.**

Les documents seront disponibles au format papier et sur un poste informatique en accès libre pendant la durée de l'enquête du **21 février 2022 au mercredi 23 mars 2022 inclus** aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie. Un registre d'enquête à feuilles numérotées, non détachables et paraphées par le Commissaire Enquêteur sera également disponible.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut également consulter le dossier complet et faire part de ses observations sur le registre dématérialisé prévu à cet effet à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2909>

Le public pourra ainsi en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres, ou bien les adresser par écrit à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Mairie de Maintenon  
7, Place Aristide Briand  
28130 MAINTENON**

ou par voie électronique à l'adresse : [enquete-publique-2909@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2909@registre-dematerialise.fr)

Les informations environnementales se rapportant à l'enquête figurent dans le rapport de présentation du PLU.

La personne responsable du projet de modification du PLU est Monsieur Thomas LAFORGE, Maire de Maintenon.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête auprès du service urbanisme de la Mairie de Maintenon.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en Mairie de Maintenon, aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la ville [www.mairie-maintenon.fr](http://www.mairie-maintenon.fr), sur le registre dématérialisé ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir et ce pendant une durée d'un an.